

# Loi de 1905 Crise et dénouement



Manifestations diverses contre les inventaires des églises de Paris 1905-1906.  
© Photos : Harlingue/Roger-Viollet

## La bataille des inventaires

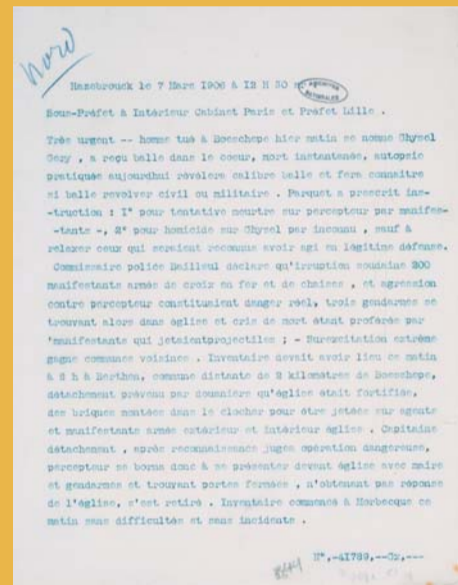
Ce sont surtout les inventaires des biens de l'Église qui ont soulevé les plus vives protestations et provoqué une violente agitation qui, cependant, retombe rapidement. Il ne s'agissait au départ que d'une disposition prévue par le règlement d'application de la loi et destinée à faire l'inventaire des biens détenus par la « fabrique » (nom de l'association gérant les biens du clergé) afin d'assurer leur juste répartition. Cela est dénoncé par nombre de catholiques comme une profanation et par les communautés rurales comme une spoliation de leurs biens. Des mouvements de résistance aux inventaires se développent, principalement dans les régions de chrétienté, Nord, Bretagne, vallées pyrénéennes. L'opposition est en général pacifique (l'église est fermée ou barricadée, le curé lit une lettre de protestation, fait sonner les cloches, les fidèles se réunissent pour dire des prières et chanter des cantiques). La défense de l'église de Cominac (Ariège) par des fidèles "armés" d'ours illustre les réactions d'une France attachée à ses traditions séculaires. En ville, l'agitation est souvent le fait de laïcs et instrumentalisée par les organisations protestataires de l'extrême droite. A Paris, à l'église Saint-Pierre du Gros Caillou, le préfet Lépine doit faire intervenir les pompiers pour forcer l'entrée de l'église. Les inventaires provoquent néanmoins un incident véritablement tragique : la mort d'un jeune manifestant dans le village de Boeschepe (Nord). Devant l'émoi de campagnes déjà en difficulté (crise viticole) et le risque d'émeute ouvrière (l'année 1906 est aussi celle de tragédie de la mine de Courrières qui fait 1200 victimes et déclenche un important mouvement de grèves), le gouvernement renonce aux inventaires en cas d'opposition. Clemenceau déclare au Sénat : « Quelques chandeliers ne valent pas une révolution ».

## La sortie de la crise

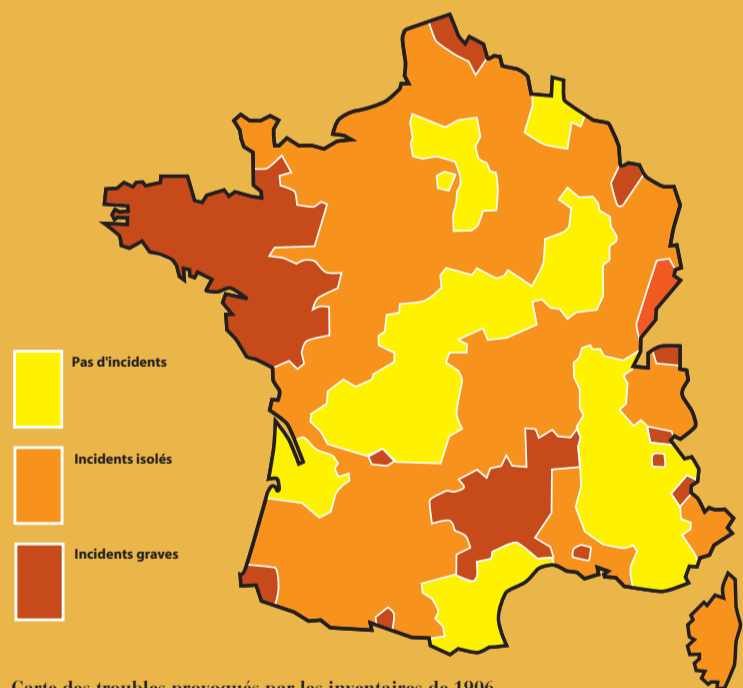
Dans les mois qui suivent, le 2 janvier 1907 et le 13 avril 1908, deux lois règlent de manière définitive les questions relatives à la propriété des bâtiments de culte et à l'utilisation des églises par le clergé. Elles sont laissées gratuitement à la disposition du clergé et des fidèles. Le règlement final de la crise avec les catholiques se fait par des négociations successives. L'idée des associations culturelles\* est acceptée par Benoît XV sur une base diocésaine qui garantit le pouvoir de l'évêque.

C'est finalement en 1923-1924, les accords négociés entre Poincaré, alors président du Conseil, et le nonce Ceretti qui autorisent des « associations diocésaines » pour gérer les biens des paroisses catholiques. C'est Pie XI qui met un terme définitif à la crise par l'encyclique *Maximam gravissimamque*, de janvier 1924.

\* Voir lexique



Télégramme du sous-préfet d'Hazeubrouck annonçant la mort d'un manifestant à Boeschepe (Nord) - 7 mars 1906. Paris, Centre historique des archives nationales © CHAN - Service photographique



Carte des troubles provoqués par les inventaires de 1906. D'après René REMOND Atlas historique de la France contemporaine. Paris, A. Colin, 1996



Défense de l'église de Cominac (Haute-Ariège) par des ours lors de l'opération d'inventaire, carte postale, 1906. Foix, Archives départementales de l'Ariège © AD de l'Ariège - Service photographique